Haro sur les rentiers

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1977)**

Heft 409

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1018694

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

TVA: lettre à des camarades socialistes

Je n'aime pas voir des camarades se déchirer à propos du vote du 12 juin sur le « paquet financier ». C'est vrai que s'agissant d'une hausse des impôts sur la consommation (même si elle doit compenser la baisse des taxes douanières, qui sont également un impôt indirect), l'attitude des socialistes ne peut être que critique et réservée. C'est vrai, tout autant, qu'on peut considérer, selon la manière dont on pondère favorablement ou défavorablement les différentes composantes du compromis du 12 juin, que ce projet est acceptable ou qu'il ne l'est pas. Il n'est pas vrai, en revanche, qu'on doive nécessairement traiter de « suppôts de la bourgeoisie » ceux de nos camarades qui sont favorables à ce compromis. De tels qualificatifs relèvent d'une forme de terrorisme verbal et intellectuel, d'une tentative évidente de culpabilisation qui ne peuvent ni faire progresser les idées socialistes, ni renforcer la cohésion nécessaire pour faire aboutir nos objectifs.

A force de participer aux débats les plus divers relatifs à la votation du 12 juin, j'ai été amené à constater qu'un certain nombre des opposants au « paquet financier » se prononcent au fond moins sur l'objet en cause que sur la société dans laquelle nous vivons. Un tel « transfert » politique n'est d'ailleurs pas nouveau. Ces camarades déplorent la décennale stabilité des forces politiques en présence en Suisse, s'insurgent contre ce qu'ils appellent un manque de combativité des syndicats et du Parti socialiste, dénoncent la mainmise de la bourgeoisie politique et d'affaires sur la vie du pays. Leur « non » exprime ainsi une forme de « ras le bol ». A aucun égard il n'est possible de rester indifférent à de telles observations. Et pourtant, tout compréhensible qu'elle soit, leur attitude est plus doctrinaire que politique.

La vie publique d'un pays est, chaque jour, l'expression d'un rapport de forces qui, au gré des alliances et des ruptures, de l'évolution des conditions économiques, de la prise de conscience, variable et changeante, que les gens ont de l'importance ou de l'urgence d'un problème, permet d'engager certains combats, de réaliser certains objectifs. La mouvance même du rapport de forces fait qu'en politique rien n'est jamais acquis, que ce qui était évident hier ne l'est plus aujourd'hui, sinon demain. A chaque fois, il faut déterminer le possible, qui est la résultante des forces en présence. Bref, l'analyse concrète d'une situation concrète. Le rapport des forces, tel qu'il s'exprime dans le compromis du 12 juin, est clair : le choix, aujourd'hui, est entre la consolidation de ce qui existe (institutions sociales, rôle redistributeur de la Confédération, maintien de l'importance acquise par le secteur public dans l'économie nationale) ou sa démolition, fût-elle partielle. Il suffit de se référer à ce qui s'est passé depuis le rejet du premier « paquet financier » en décembre 1974, pour s'en convaincre.

Pour une vraie mobilisation

Ce constat, à l'évidence, ne satisfait pas les opposants du 12 juin. « Et même devrait-il en coûter plus cher, en cas de rejet du « paquet financier », aux contribuables - salariés - consommateurs - cotisants, disent-ils, après tout pourquoi pas. Au moins les gens seront-ils amenés à prendre conscience de la réalité profonde de l'Etat bourgeois et à se mobiliser. »

Ce raisonnement pêche de deux manières. D'abord parce qu'il est vraisemblable que la bourgeoisie saura trouver des voies et moyens pour boucher les trous financiers, qui ne seront pas brutales au point de mobiliser réellement les gens. Ensuite et surtout parce que cette attitude n'est pas l'expression d'une stratégie globale des socialistes, mais une réaction tactique parfaitement ponctuelle. Tant à l'intérieur d'un parti qu'au niveau de la société prise dans son ensemble, il est vain de vouloir « forcer le destin ». Au mieux on fait naître de faux espoirs, au pire on ouvre la voie à des formes diverses d'incompréhension et de désillusion. Dans tous les cas, on s'affaiblit et on permet à la bourgeoisie de maintenir sa domination.

Le programme du Parti socialiste suisse qui date de 1959 doit être modifié. C'est évident. Un « non » du 12 juin ne constitue pas cependant un nouveau programme.

Jean-Pierre Ghelfi

Haro sur les rentiers

Une enquête (janvier dernier) sur la situation financière des rentiers dans la commune bernoise de Steffisburg : il n'en fallait pas plus à l'organe hebdomadaire de la finance et du patronat helvétique, le bulletin de la Société pour le développement de l'économie suisse, pour mettre en doute le bien-fondé de la neuvième révision de l'AVS (au menu du Conseil des Etats pour la session d'été qui commence le 6 juin).

Nous lisons : « (...) Il ne faut pas perdre de vue la situation financière effective de nombreux rentiers de l'AVS. Comme le montre l'enquête scientiifque menée dans la commune bernoise de Steffisburg, le rôle des rentes AVS dans le revenu total des rentiers s'est progressivement amenuisé, malgré les augmentations de rentes obtenues ».

Et de servir à nouveau la litanie des économies : « (...) La neuvième révision de l'AVS prévoit notamment que les contributions annuelles de la Confédération à l'AVS, qui frisent le milliard de francs, devraient passer en quelques années à deux milliards. Il s'agit donc de montants qui pèsent très lourd sur les finances fédérales déjà sursollicitées. Une partie de cette augmentation est directement imputable aux majorations de rentes envisagées (+ 4,8 % au début de 1978, par exemple). De plus en plus nombreux sont ceux qui demandent une plus grande retenue à l'égard des ajustements de rentes, et en particulier le report de la majoration envisagée pour janvier 1978. Un tel report semble indiqué et réalisable

sans violer l'objectif constitutionnel (adaptation des rentes au moins à l'évolution des prix), ni tomber dans un « démontage social ».
En réalité, l'occasion de contester l'adaptation des rentes est un peu courte : si l'enquête — manifestement locale et partielle — de Steffisburg, corroborée dans ses grandes lignes par une étude similaire menée dans le Tessin (la Télévision suisse italienne, en collaboration avec l'Institut de sociologie de l'Université de Berne) montre bien que les bénéficiaires de l'AVS disposent d'une fortune supérieure aux autres contribuables, elle met surtout en lumière que la tendance à l'indigence croît avec l'âge, que les femmes sont plus défavorisées que les hommes, que les personnes seules sont plus démunies que les gens mariés et que le revenu des rentiers représente en moyenne 70 % du revenu moyen de la population. Inutile et déraisonnable, la neuvième révision de l'AVS ?

Prison ultra-moderne et détenus irrécupérables

Champ-Dollon, la prison ultra-moderne qui devra remplacer, en terre genevoise, le vétuste bâtiment de Saint-Antoine, a été saluée comme il se devait par la presse du lieu : reportages à sensation (un journaliste en prison pour vingt-quatre heures !) et longues descriptions des installations.
Le journal des prisonniers, « Le Passe-Muraille », (case postale 99, 1211 Genève 8) souligne de son côté que depuis l'ouverture, en 1969, d'un crédit d'étude par le Grand Conseil genevois en vue de la construction d'« un ensemble pénitentiaire », le projet, dans ses diverses phases, s'est réduit comme une peau de chagrin : « Les plans de 1972 comprenaient un bâtiment administratif, un bâtiment cellulaire de quatre étages, un bâtiment abritant des ateliers, un bâtiment pour les activités socio-culturelles et un bâtiment pour les femmes détenues. Actuellement, trois bâtiments ont purement et simplement disparu : d'abord le socio-culturel, puis la moitié de la surface prévue pour les ateliers, enfin le cellulaire des femmes (provisoirement remplacé par une section à l'intérieur du cellulaire des hommes) ». Et la conclusion du « Passe-Muraille » : « Grâce à toutes ces suppressions, le dépassement de crédits n'a atteint, jusqu'ici, que 12,5 millions... ».
Installations modernes ou pas, le tout est dans la manière de les utiliser ! Et là l'horizon paraît assez restreint, c'est le moins que l'on puisse dire. Voir, par exemple, les déclarations d'intention du Conseil d'Etat genevois sur le sujet (rapport datant de 1969, avant paru, souligne « le Passe-Muraille », sans la signature du socialiste Chavanne) !

« Nous formulons ces demandes dans la conviction qu'elle allégeront la détention, la rendront moins nocive, diminueront les risques de récidive et prépareront réellement des conditions positives de retour à la vie » : le 2 avril dernier, cent détenus envoyaient une pétition à M. Fontanet. Cinq propositions à la clef :

1. « Chaque semaine, deux parloirs seront destinés aux couples détenus sans surveillance ».

2. « Autorisation donnée une fois par quinzaine aux détenus qui le désirent de recevoir la visite de leur femme ou de leur amie dans un lieu prévu tout exprès ».

3. « Promenade collective des « couples » (conjoint ou ami) incarcérés, alternant avec des rencontres dans un local permettant échanges et réflexion en vue de l'avenir ».

4. « Possibilité de réunion pour les détenus ou les détenues où l'on peut échanger idées et perspectives avec des personnes aptes à les aider à préparer leur avenir ».

5. « Que le problème financier ne soit jamais un obstacle à la formation professionnelle en prison, même préventive ».

Le contexte très général : « (...) Le Conseil d'Etat aimerait aussi relever qu'il ne s'agit pas de transformer les pénitenciers en « hôtels trois étoiles », car le but poursuivi par les responsables de l'exécution des peines est de remettre des hommes en condition de gagner leur vie honnêtement dans une société qui ne leur permettra pas la réalisation de tous leurs projets et qui, nous le savons, aura beaucoup de peine à les aider dans leur réinsertion sociale. Par ailleurs, ces hommes et ces femmes, en sortant de prison, se trouvent aux prises avec une certaine hostilité et il leur faudra beaucoup de courage pour ne pas « retomber », selon l'expression consacrée.
» Il convient donc que le régime intérieur des établissements soit suffisamment strict et, disons-le, viril, pour que les condamnés soient prêts à accepter, par la suite, les avatars que la vie ne manquera pas de leur réserver ».

Et le constat final : « La majorité des condamnés de droit commun (environ 80 %) ont un niveau intellectuel qui ne dépasse pas celui de la scolarité primaire. Il est donc illusoire de penser que tous les condamnés sont capables d'apprendre une profession puis ensuite, revenus à la liberté, de l'exercer. La plupart sont instables et incapables d'un effort suivi, simplement parce qu'ils sont comme cela et qu'ils ne peuvent modifier en quoi que ce soit leur manière de comprendre la vie (...) Il ne s'agit pas donc, comme le dit la Commission, de revoir complètement le traitement pénitentiaire mais d'être réaliste devant les problèmes que pose l'incarcération et de se garder de solutions utopistes qui coûteraient fort cher à la collectivité, sans pour cela faire diminuer sensiblement la délinquance ».

On mesure l'espoir que doit faire naître chez les responsables de ces lignes l'incarcération à Champ Dollon de certains promoteurs immobiliers et autres avocats marrons, lesquels ont au moins le mérite de faire remonter le quotient intellectuel moyen des prisonniers !